



**AVIS PUBLIC**  
**Demandes de dérogation mineure**

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 8 août 2016**, à 20 heures, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice, située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

***Demande numéro 1***

**Emplacement de l'immeuble :**

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 690, côte Joyeuse (lot 5 916 093 du cadastre du Québec), dans le secteur de la rue de la Tourbière.

**Description de la demande :**

La demande de dérogation vise à permettre que l'agrandissement projeté, puisse être implanté à une distance de l'ordre de 4,18 mètres de la limite latérale droite plutôt que de 6 mètres, comme prévu aux dispositions applicables à la zone C-19 de la *Grille des spécifications* du *Règlement de zonage 583-15*

***Demande numéro 2***

**Emplacement de l'immeuble :**

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 5923, chemin du Lac-Sept-Îles (lot 4 491 972 du cadastre du Québec), dans le secteur de l'avenue Beaupré.

**Description de la demande :**

La demande de dérogation vise à permettre que la galerie existante et la terrasse projetée, puisse être implantées à une distance de l'ordre de 1 mètre de la limite latérale droite plutôt que de 1,5 mètre, comme prévu à l'article 9.2 du *Règlement de zonage 583-15*

Ces demandes de dérogation sont disponibles pour consultation durant les heures d'ouverture des bureaux à l'hôtel de ville.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire du **8 août 2016** à 20 heures à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers.

Donné le 13 juillet 2016.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA